Quelles sont les missions de l'Institut national d'études démographiques ?

L'Ined est un organisme public de recherche. Il a pour mission de produire de la recherche sur les populations, de former à la recherche et d'assurer l'information du public sur les résultats de la recherche.

Pluridisciplinaire. l'Ined exerce son activité dans divers champs de l'étude des populations : la fécondité, la mortalité, les migrations, la famille, le vieillissement, l'économie, la santé publique, la géographie, l'histoire, etc.

L'Ined donne accès à l'information scientifique en communiquant sur ses résultats auprès de différents publics.

Quelles sont les missions de l'Institut national de la statistique et des études économiques ?

L'Insee est un organisme public chargé de collecter, traiter, analyser et diffuser l'information statistique à caractère économique, démographique ou social.

Il coordonne le système statistique français et participe aux travaux menés par les organismes internationaux, notamment Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne.

Pour remplir sa mission statistique en toute indépendance, il dispose d'une large autonomie vis-à-vis des autres administrations.

L'utilisation des renseignements individuels collectés par cette enquête est conforme à la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Les dispositions de l'article 6 interdisent notamment toute utilisation à des fins de contrôle administratif.

À quoi servent

les informations collectées par l'Ined et l'Insee ?

Les enquêtes de l'Insee servent à alimenter des études économiques et sociales

qui intéressent un large public.

Les résultats sont utilisés par les :

journalistes, entreprises, enseignants, chercheurs, pouvoirs publics, collectivités locales, administrations ou particuliers.

Nous suivre, nous contacter











Abonnez-vous à nos lettres d'information Insee.net actualités (abonnement sur insee.fr) ► La lettre d'information de votre région

Aide et contact

- Consultez le site internet de l'Ined : ined.fr Consultez le site internet de l'Insee : insee.fr
- Pour vous aider par courriel: rubrique « Aide et contact » accessible en haut à droite de la page d'accueil du site insee fr





Merci pour votre participation



Enquête **Migrations-Famille Veillissement**

Janvier 2020 - décembre 2021







▶ Pourquoi cette enquête ?

L'enquête Migrations, Famille et Vieillissement est une des rares enquêtes ménages de grande ampleur conçue spécifiquement pour les départements/régions d'Outre-mer. Elle a pour objectif l'analyse et la mesure des mutations sociodémographiques qui y sont à l'œuvre : importance et caractéristiques des migrations, évolution des structures familiales, changement dans les comportements de fécondité, place et perspectives d'avenir de la jeunesse, importance de la précarité sociale, évolution des formes traditionnelles de solidarités en lien avec le vieillissement de la population.

Qui conduit l'enquête?

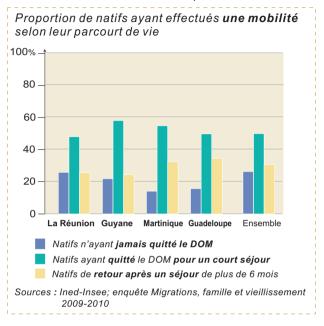
L'enquête Migrations, Famille et Vieillissement est conçue et coordonnée par l'Ined (Institut national d'études démographiques). La collecte est placée sous la responsabilité de l'Insee et réalisée par son réseau d'enquêteurs.

Comment avez-vous été choisi ?

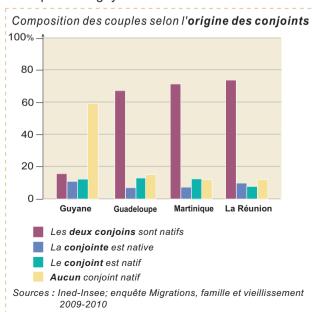
Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble de la population, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque foyer : ce serait long et coûteux. Un échantillon de logements est donc tiré au hasard et le vôtre en fait partie. Pour cette enquête, environ 14 000 ménages seront interrogés. Votre réponse est importante car vous êtes représentatif d'une partie de la population qui vous ressemble. Votre situation ne sera en aucun cas étudiée de manière isolée. La qualité de l'enquête et des analyses produites dépend de votre réponse.

Quelques résultats

Plus de mobilité aux Antilles qu'à la Réunion



Une spécificité guyanaise : la mixité des unions



Comment va se dérouler l'enquête ?

La collecte se déroule de janvier 2020 à mars 2021. Un enquêteur vous contacte pour obtenir un rendezvous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite. Il est muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il réalise l'enquête sur ordinateur portable.



Si vous souhaitez avoir plus de renseignements avant cette visite, vous pouvez joindre le responsable de l'enquête dans votre région. Son numéro de téléphone est précisé sur la lettre jointe à ce dépliant.